

Horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi
de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 17h00
Jeudi de 8h45 à 12h30

Points d'Accès au Droit en visioconférence

Communauté de Communes de PITHIVERAIS GATINAIS à Beaufort La Rolande - 02.38.33.92.68
Communauté de Communes de BELLEGARDE – 02.38.90.90.75
Maison du département de JARGEAU - 02.38.46.85.27
Maison du département de MEUNG-SUR-LOIRE - 02.18.21.29.29
Maison du département de PITHIVIERS - 02.38.40.52.52
Mairie de GIEN - 02.38.37.11.36
Mairie de PATAY - 02.38.80.81.02
Pimms de l'agglomération Montargoise et rives du Loing à MONTARGIS – 02.38.07.30.71

Adresse et plan d'accès

Maison de Justice et du Droit

Espace Olympe de Gouges
3 rue Edouard Branly
45100 ORLEANS LA SOURCE

Tél : 02.38.69.01.22

Arrêt tramway et bus
« Chèques postaux »



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT D'ORLÉANS

Placée sous
l'autorité du
ministère de la
Justice, la Maison
de Justice et du
Droit a pour
mission de
permettre à
l'institution
judiciaire d'être
plus proche, plus
rapide, plus
accessible et plus
compréhensible.



Justice de proximité

Permanences juridiques gratuites

Informations sur vos droits



www.justice.gouv.fr
Le portail de la justice et du droit

Une Présence Judiciaire

- Le Greffier

Il assure l'accueil et assure une présence judiciaire.

- Le délégué du Procureur de la République

Sur décision du procureur, il notifie les rappels à la loi, assure la médiation pénale en présence de la victime et de l'auteur de l'infraction. (Sur convocation).

Accueil et Aide aux Victimes

- AVL

Aide les victimes d'infractions pénales, par information et dans l'orientation de leurs démarches.

La résolution amiable des conflits

- Le conciliateur de justice

Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties (1 permanence par mois).

- Le délégué du Défenseur des Droits (mission médiation)

Il règle les litiges entre l'administration et le particulier (le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

- Lien Social et Médiation

Il règle les litiges, conflits de voisinage et familiaux par la médiation (le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi matin).

- Le délégué du Défenseur des Droits (mission enfants et discrimination)

Il défend et promeut les droits de l'enfant et lutte contre la discrimination (le vendredi de 9h00 à 12h00).

- Consultations gratuites d'avocats

(Le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 14h00 à 17h00)

- Consultations gratuites de notaires

(1er jeudi de chaque mois de 09h00 à 12h00)

Information juridique via le CDAD du Loiret

- C.I.D.F.F. du Loiret (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)

Information sur le droit des femmes et des familles (le mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00).

- Familles de France

Information sur le droit de la Consommation (le lundi de 9h00 à 12h00).
Aide à la constitution d'un dossier de surendettement (le mardi et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

- C.D.A.D du Loiret (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)

Information juridique sur le droit du travail (le lundi, le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00).
Aide à la constitution d'un dossier d'Aide Juridictionnelle.

- ADIL 45 (Agence Départementale de l'Information sur le Logement)

Information juridique sur le droit du logement (le 2ème et le 4ème mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00).

- Ecrivain public

Le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.